

Schéma Régional de Développement Economique

Un territoire, un projet de développement économique, un engagement collectif

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

Préambule

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise, d'une part, l'Etat à confier aux Régions l'élaboration un Schéma Régional de Développement Economique, et confirme, d'autre part, le rôle privilégié de la Région en matière de développement économique, en lui donnant de nouvelles possibilités de coordination de l'action des collectivités territoriales.

Ainsi, le Schéma Régional de Développement Economique du Nord - Pas de Calais, adopté par le Conseil Régional le 24 novembre 2005, définit les orientations stratégiques pour l'action économique de la Région, et initie une nouvelle gouvernance partagée, placée sous le signe de l'intelligence collective.

Dans ce contexte, la Région Nord - Pas de Calais a la volonté de continuer à accompagner les territoires dans l'animation économique locale de façon cohérente et coordonnée avec l'échelle régionale, et les missions des partenaires intervenant dans le champ économique, tels que les organismes consulaires.

L'objectif étant de renforcer la convergence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement économique dans les territoires, les Plans Locaux de Développement Economique instaurent un nouveau mode de gouvernance locale par le pilotage d'actions qui traduisent les points de rencontre entre les priorités économiques portées localement et les priorités retenues et mises en œuvre dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique.

Les acteurs oeuvrant pour le développement économique du territoire boulonnais

Le développement économique du Boulonnais et l'action en faveur de l'emploi exigent une mobilisation de tous les partenaires présents sur le territoire.

Dans cette optique, les acteurs concernés se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan Local de Développement Economique. Une concertation initiée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais le 2 octobre 2007 et poursuivie par des groupes de travail pendant l'année 2008 a conduit à la réalisation d'un document de référence partagé. La « stratégie locale de développement économique », adopté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais le 2 février 2009 et par la Communauté de Communes de Desvres – Samer le 2 avril 2009, fixe les orientations en matière de développement économique pour le territoire boulonnais. Le PLDE les décline au travers un plan d'actions.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

Les objectifs stratégiques

Le Plan Local de Développement Economique

Le Plan Local de Développement Economique se traduit par l'élaboration d'un document stratégique et la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel.

Il répond à la volonté de la Région d'accompagner le territoire Boulonnais dans l'animation économique locale de façon cohérente et coordonnée avec l'échelle régionale, et les missions des partenaires intervenant dans le champ économique.

Le PLDE a pour objectif de renforcer la convergence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement économique sur les territoires.

Il traduit le point de rencontre entre les priorités économiques portées localement et les priorités retenues et mises en œuvre par la Région.

Les huit enjeux régionaux exprimés dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique :

- 1/ accompagner la création et la transmission d'activités ;
- 2/ structurer le territoire régional autour de pôles d'excellence économique ;
- 3/ placer l'innovation, la recherche fondamentale et sa valorisation au cœur des priorités pour accélérer la mutation de l'économie régionale ;
- 4/ aider l'anticipation, clé de la réussite économique ;
- 5/ repenser l'action économique du Nord – Pas de Calais à l'international ;
- 6/ mobiliser et coordonner les outils financiers au service du développement économique régional ;
- 7/ faire du Nord – Pas de Calais une région hautement avancée dans les technologies de l'information et de la communication ;
- 8/ promouvoir une région solidaire et attentive à l'équilibre entre les territoires.

Les acteurs économiques du PLDE du Boulonnais s'engagent à respecter les orientations définies dans le document stratégique PLDE et à poursuivre les objectifs suivants :

- 1/ structurer le territoire de manière équilibrée et renforcer l'attractivité du Boulonnais ;
- 2/ encourager l'initiative économique et aider le développement des activités ;
- 3/ accompagner les ressources humaines dont les entreprises ont besoin ;
- 4/ conforter et valoriser les filières et secteurs d'excellence.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

La gouvernance locale

La coordination et l'assistance technique

La coordination technique du PLDE et l'assistance technique aux acteurs locaux est assurée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Le rôle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais doit viser à rassembler les partenaires économiques et les institutions publiques ayant une action en matière de développement économique.

Le Conseil de Gouvernance locale

Le Conseil de Gouvernance assure le suivi et le pilotage du PLDE et coordonne les politiques économiques locales des différents acteurs institutionnels du territoire.

Co-présidé par le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais et les intercommunalités du territoire, il est composé des signataires de la présente Charte.

Il se réunit au moins une fois par an, et autant que de besoin, pour :

- faire le bilan des actions et du plan de financement ;
- valider les plans d'actions prévisionnel et financier, et par là, en fonction des besoins, envisager les mesures correctives à apporter aux actions, adapter la hiérarchisation des enjeux en fonction de l'évolution du contexte, débattre de l'affectation de moyens financiers ;
- veiller au respect de la Charte d'engagement des acteurs locaux pour le développement du territoire ;
- rendre compte annuellement à la Conférence permanente du SRDE de l'état de réalisation du PLDE sur le territoire.

Le groupe « Politique Economique »

Le groupe de réflexion « Politique Economique » initié en 2002 par la Communauté d'agglomération du Boulonnais rassemble les dirigeants et techniciens des structures économiques locales.

Cette instance technique participera à la préparation des rencontres du conseil de gouvernance et s'attachera à mettre en œuvre les orientations actées par ce dernier.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

Le comité de suivi technique

Le comité de suivi technique est composé des techniciens représentant les collectivités territoriales, les chambres consulaires, l'agence de développement, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais et l'équipe emploi/formation du territoire PLDE.

Il assure un suivi régulier de l'avancée du PLDE, en se réunissant tous les trimestres et autant que nécessaire au bon déroulement du plan. Il est chargé de préparer les bilans et rapports présentés au Conseil de Gouvernance.

L'Observatoire économique

L'observatoire économique est un outil d'animation et de réflexion transversale, qui aura pour objectifs de :

- suivre l'évolution du contexte du territoire boulonnais (y compris en comparaison d'autres territoires de la Région) ;
- proposer des analyses partagées visant à anticiper les mutations de l'économie ;
- mesurer au mieux l'impact sur le territoire des actions développées dans le cadre du PLDE ;
- être attentif à ce qui peut être réalisé dans d'autres régions françaises ou européennes, et favoriser le développement du principe d'exemplarité pour stimuler les initiatives locales.

Il est structuré et se développe en lien avec les actions et outils de veille territoriale qui seront organisés au niveau régional.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

Quels engagements pour chaque partenaire ?

Les partenaires signataires s'organisent pour mieux travailler en réseau et s'engagent sur le territoire boulonnais à :

- mettre en œuvre, dans le cadre de leurs missions et compétences respectives, des moyens permettant de répondre aux objectifs du PLDE ;
- participer à la gouvernance locale ;
- échanger, se concerter, être complémentaires dans les interventions menées auprès des entreprises (ex : communiquer sur l'offre de services offerts par toutes les institutions du territoire) ;
- être porteurs d'actions spécifiques destinées au tissu économique local ;
- mettre en œuvre les fiches actions et évaluer les actions menées en terme qualitatif et quantitatif ;
- participer à l'observatoire économique ;
- reconnaître la Communauté d'agglomération du Boulonnais comme animateur du PLDE sur le Boulonnais.

Les intercommunalités du Boulonnais s'engagent à :

- coordonner et animer la mise en œuvre des actions du PLDE spécifiques à leur territoire ;
- encourager, dans le respect de leurs compétences et de leurs procédures de décision et de fonctionnement, les opérations inscrites dans le cadre du PLDE ;
- accompagner les acteurs économiques concourant au développement du territoire (assistance technique...)

La Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage particulièrement à structurer, développer et animer l'observatoire économique.

La Région Nord – Pas de Calais s'engage à :

- favoriser, dans le respect de ses compétences et de ses procédures de décision et de fonctionnement, les initiatives qui seront proposées dans le cadre du PLDE, et en particulier à utiliser et promouvoir autant que de besoin les dispositifs et programmes régionaux ;

Le respect des engagements :

La signature de la présente Charte engage chaque membre au respect des principes énoncés ci-dessus.

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR
LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER

Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais



Monsieur Claude PRUDHOMME

Président de la Communauté de Communes de Desvres-Samer



Monsieur Pierre de SAINTIGNON

Vice-Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais



Les signatures apparaissant sur ce document sont les versions numérisées des signatures des chartes individuelles

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

Monsieur Francis LEROY
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale



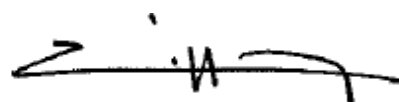
Monsieur Gérard MARMIN
Vice-Président de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat du Pas-de-Calais



Monsieur Jean-Baptiste DELPIERRE
Président du Pôle de compétitivité AQUIMER



Monsieur Thierry MISSONNIER
Président du Centre d'Expérimentation et de
Valorisation des Produits de la Mer



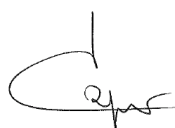
Madame Dominique MARCINIAK
Directrice Régionale d'OSEO Nord Pas-de-Calais



Monsieur Patrick MARZEC
Directeur de la Banque de France



Monsieur Jean-Roger BERGERAT
Président du Conseil de Développement Durable de
l'agglomération Boulonnaise



Monsieur Hervé HENON
Président de la Maison de l'Emploi et de la
Formation du Boulonnais



Monsieur Marc LEFEVRE
Président de la boutique de gestion IDEE LITTORAL



Monsieur Vincent BLAVET
Président de la Plate-Forme d'Initiative Locale
Boulogne Initiative



Les signatures apparaissant sur ce document sont les versions numérisées des signatures des chartes individuelles

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR
LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

Monsieur Francis LEROY
Président de l'agence de développement
Boulogne Développement Côte d'Opale



Monsieur Hervé HENON
Président du PLIE du Boulonnais



Monsieur Christophe DELOZIERE
Président du Centre des Jeunes Dirigeants Côte
d'Opale



Monsieur Yohann DUHOO
Président du Cercle Boulogne Synergie



Monsieur Guy FARRUGIA
Président de l'association Côte d'Opale Entreprendre



Monsieur Guy LENGAGNE
Président du Centre National de la Mer Nausicaa



Madame Régine SPLINGARD
Présidente du Comité Régional de Tourisme



Monsieur Olivier MAJEWICZ
Président du Comité Départemental du Tourisme



Madame Christine PAUL
Directrice du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer



Monsieur Gérard VERRIEZ
Président du Centre Médical, Chirurgical Obstétrical
de la Côte d'Opale



Centre Médical Chirurgical Obstétrical
Côte d'Opale
S.A.S. au capital de 1 001 792 €
Siège social : Route de Desvres - B.P. 906
62122 BOULOGNE SUR MER CEDEX
Tél : 03 21 99 11 11 - Fax : 03 21 99 11 12
RCS Boulogne-sur-mer D 392 777 074

Les signatures apparaissant sur ce document sont les versions numérisées des signatures des chartes individuelles

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS

Monsieur Roger DURAND
Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale



Madame Valérie CAILLE
Directrice territoriale déléguée Littoral
du Pôle Emploi

Monsieur Thierry CAZIN
Président du Groupement Régional
de Développement Agricole du Boulonnais

Monsieur Sébastien HENON
Trésorier de la Jeune Chambre Economique

Les signatures apparaissant sur ce document sont les versions numérisées des signatures des chartes individuelles